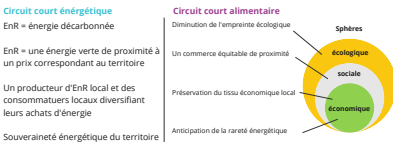


Comprendre l'autoconsommation

Un parallèle avec le circuit court alimentaire



Un cadre réglementaire pour accompagner les opérations d'autoconsommation collective

- L'ordonnance n°2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité, ratifiée par le loi du 24 février 2017, a inscrit dans le code de l'énergie la définition de l'autoconsommation et les dispositions afférentes

- **art L.315-2 du Code de l'énergie** : l'opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux*

- Distance max 2 km entre les sites: les plus éloignés participant à l'opération. Dérogations possible à 10 ou 20 km

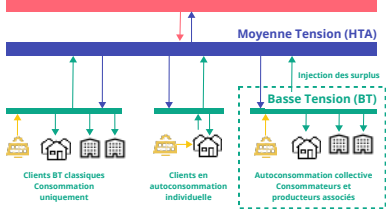
- Puissance cumulée des installations de production max 3 MWc

- Les participants rattachés sur le réseau public de distribution

- Obligation d'une PMO, **Personne Morale Organisée**, qui garantit le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance et intermédiaire privilégié du GRD

- Arrêté du 10 juillet 2024 : pas d'obligation de budget annexe si l'opération ne dépasse pas 1 MWc

L'autoconsommation dans le système de production-consommation en France

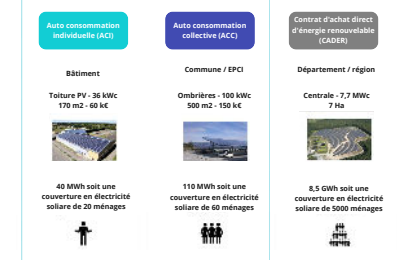


Des opérations d'autoconsommations collectives en nette évolution

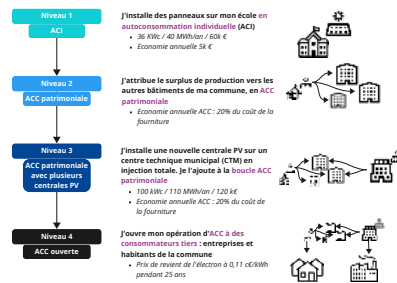
+ 115% de croissance du nombre d'opérations entre 2014 et 2023 pour 559 opérations actives au T3 2024 (source : Enedis)

58% des installations photovoltaïques individuelles sont en autoconsommation

C'est quoi les modèles d'autoconsommation ?

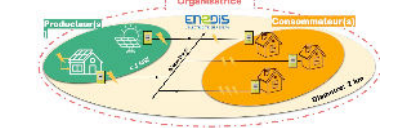


Monter un projet d'autoconsommation

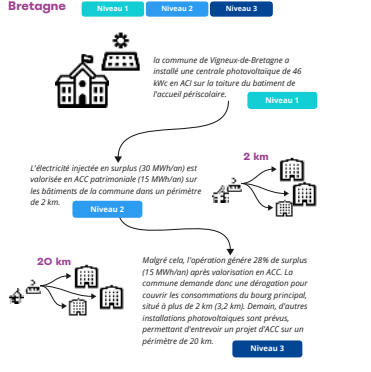


Parties prenantes d'un projet d'ACC

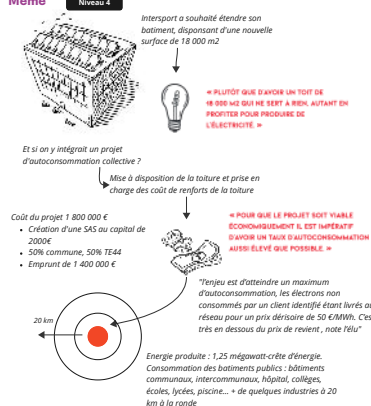
Enedis est en charge du comptage et de la répartition de l'énergie. Ces règles sont définies via la PMO. Gardons en tête que les electrons transitent au plus court. L'autoconsommation collective se déroule via le réseau public de distribution, les consommateurs continuent à contribuer au financement du réseau via le TURPE



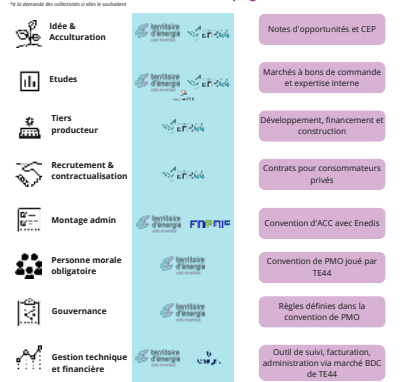
L'exemple d'ACC patrimoniale Vigneux de Bretagne



L'exemple d'ACC ouverte Mâchecroix-Saint-Même



Rôles de TE44 et ENR44, un accompagnement de A à Z*



Un projet d'autoconsommation, pour quoi faire ?

- Une démarche collective
- Un rassemblement d'acteurs
- Favoriser l'économie locale en valorisant localement l'électricité produite sur le territoire
- Sécuriser le budget énergie des acteurs du territoire en produisant de l'électricité à prix stable sur des durées longues
- Solutions concrètes à des problématiques locales
- Visée sociale, économique ou environnementale